

# LA CIBLE THONONAISE



## Renouvellement de licence de Tir Sportif Adulte

### Saison 2022/2023

A renvoyer à : Cible Thononaise  
Maison des sports  
Avenue de la Grangette  
74200 Thonon

NOM :	Prénom :
né(e) le :	À :
Nationalité :	Profession :

Adresse :	
Tel* :	E-mail* :

Fait à :	_____	le	____/____/____
<input type="checkbox"/>	Je m'engage à respecter le règlement intérieur du club ainsi que les installations mises à ma disposition.		
<input type="checkbox"/>	J'ai pris connaissances que les données collectées ne sont utilisées que dans le cadre de l'association pour les besoins de son fonctionnement. Elles sont conservées uniquement le temps de votre adhésion et pendant la durée légale de conservation des documents comptables.		

Signature

<u>Cotisation :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Club : 60€</li><li>• Adhésion FFTir : 90€</li></ul>	Soit <ul style="list-style-type: none"><li>• 150€ renouvellement inscription FFTir</li></ul>
---	--

Chèque à l'ordre de : La cible Thononaise

Merci de remplir ce document et de le renvoyer avec votre paiement afin de garder notre base de données à jour. Pour valider votre licence, vous devrez télécharger sur votre compte votre certificat médical au format pdf, ainsi qu'une photo si cela n'est pas encore fait.

Une fois votre licence validée, vous pourrez télécharger la carte virtuelle sur le site EDEN.



# CERTIFICAT MÉDICAL

## Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif Saison 2022/23

Je soussigné (e), Docteur en Médecine .....

Certifie avoir examiné ce jour : Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Né (é) le : .....

Et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du Tir sportif en et hors compétition.

Conformément à l'article L.231-2-3 du Code du Sport sur les disciplines à contraintes particulières, le présent certificat est valide pour une durée maximale de 1 an à compter de la date où il a été établi.

Date:.....

Cachet du médecin

Signature du médecin

### Textes de référence :

Code du Sport : L.231-2 ;

L.231-2-3 :

*Pour les disciplines, énumérées par décret, qui présentent des contraintes particulières, la délivrance ou le renouvellement de la licence ainsi que la participation à des compétitions sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée. La délivrance de ce certificat est subordonnée à la réalisation d'un examen médical spécifique dont les caractéristiques sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et des sports.*

*Les contraintes particulières mentionnées au premier alinéa du présent article consistent soit en des contraintes liées à l'environnement spécifique dans lequel les disciplines se déroulent, au sens de l'article L. 212-2, soit en des contraintes liées à la sécurité ou la santé des pratiquants. Elles tiennent compte, le cas échéant, des spécificités des personnes mineures.*

D.231-1-5 §3 :

*Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :*

*... §3 Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;...*

A.231-1 §5 :

*...§5 Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :*

*– l'examen neurologique et de la santé mentale ;*

*– l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;*

*– l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir ;...*